
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 novembre 2011 à 19 h
2550, rue Ontario Est**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, maire
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques
M. Richard Deschamps, conseiller désigné
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe par intérim et directrice des Services administratifs, du Greffe et des Relations avec les citoyens
M. Michel Gagné, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Marc Labelle, directeur par intérim de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications
M. Stéphane Plourde, commandant du poste 12 du Service de police
M. Marc St-Cyr, commandant du poste 20 du Service de police
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 76, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure- période d'intervention du public

- 2175, boulevard De Maisonneuve Est : aucune intervention
 - 1450, rue Parthenais : aucune intervention
 - Lots 4 640 335 et 4 640 336 bordés par les rues Saint-André, de la Commune, Amherst et de la Porte de Québec : aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1206-1208-1210, rue du Fort - Autoriser un nombre de logements supérieur : aucune intervention

CA11 240618

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

CA11 240619

Période de questions du public – Durée - fixation

Attendu que le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de question du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus de personnes inscrites :

Il est proposé par François Robillard

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1110858014

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Michel Benoit

- Bixi

Monsieur Alexandre Viens et Monsieur Tommy Dube

- Demande d'un terrain multisports

Monsieur Jean Maurice Saucier

- Artistes artisans : modification du règlement

Monsieur Pierre-Paul Joubert

- Demande pour être sur le comité de la mise en place du Plan d'action en itinérance

Monsieur Jean Poisson

- Forges de Montréal

Monsieur Laurent McCutcheon

- Parc Médéric-Martin - date prévue de la reprise des travaux

Monsieur Lucien Gobeil

- Artistes artisans : modification du règlement

Madame Denise Bérard

- Artistes artisans : modification du règlement

Madame Denise Chiasson

- Circulation autour du parc Médéric-Martin

Monsieur Mario Liberge

- Infrastructures sportives pour les jeunes

Monsieur Éric Michaud

- Inclusion dans les projets du centre-ville

Monsieur Steve Shanahan

- Fonds compensatoire pour inclusion des logements

Madame Margaret Bain

- Offre de collaboration concernant les critères de la compensation

Monsieur Robert Brunet

- Modes de consultation pour les 3 grands projets immobiliers du centre-ville

CA11 240620

Période de questions du public- Prolongation

Attendu qu'à 20 h 18, il reste des personnes qui n'ont pas été entendues :

Il est proposé par François Robillard

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1110858014

- - - - -

Monsieur Darrell Helyar

- Trafic, circulation, stationnement de la place Victor-Hugo

Monsieur Marco Pardo

- Bruit sur la rue Cartier

Monsieur Sébastien Désilets

- PPU du quartier Sainte-Marie

Monsieur Marc Landreville

- Sécurité - itinérance

Monsieur Robert Hajaly

- Projet de la Tour des Canadiens
- Construction des résidences du Waldorf-Astoria

Monsieur Denis Parent

- Sécurité des citoyens

Monsieur Michel Martel

- Problèmes sur la rue Dufresne

Monsieur Franck Delache

- Bibliothèque dans Peter-McGill

Monsieur Simon Daniel Brisebois

- Itinérance

Monsieur Joël Prévost

- Trafic de drogue

Madame Nancie B. Lubin

- Précarité de la qualité de vie

Monsieur Francisco Moreno

- BIXI

Monsieur Yves Daoust

- BIXI

Madame Paule Ouimet-Scott

- Réfection de la rue Redpath Crescent

Monsieur Guy Noveau

- Propreté des trottoirs et des rues

Madame Mabel Contin

- Arbres – dommages sur des maisons historiques

- - - - -

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 21 h 22. Les 30 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du maire Gérald Tremblay ont trait, en autres, aux points suivants :

- Démarche d'élaboration PPU du Pôle du Quartier latin : atouts et potentiel de développement
- Gestes posés au cours des dernières semaines reliés à la sécurité au centre-ville
- Projets : la Place University/Saint-Jacques, la Tour avenue des Canadiens et la tour Union
- Construction de logements sociaux et communautaires sans Ville-Marie
- Création futur d'un fonds de compensation
- Défilé du Père Noël sur la rue Sainte-Catherine

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait, entre autres, aux points suivants :

- PPU de Sainte-Marie
- Pôle Frontenac

Les interventions du conseiller François Robillard ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Plan de développement et d'aménagement du Vieux-Montréal sera présenté à l'Office de consultation publique
- Possibilité de faire une campagne de civisme (propreté)
- Demande une présence policière accrue dans le centre-ville
- Stratégie d'inclusion et fonds de compensation
- Présence de résidents dans les différents comités

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Remerciement à la fonction publique de l'arrondissement
- Demande d'installer des lumières de Noël dans le parc Berthier

Les interventions de la conseillère Jocelyn Ann Campbell ont trait, entre autres, aux points suivants :

- Participation à la manifestation du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Participation au PPU du Pôle du Quartier latin

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

Aucun document.

CA11 240621

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240622

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 octobre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1110858030

CA11 240623

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 octobre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1110858029

CA11 240624

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 octobre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1110858027

CA11 240625

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 octobre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1110858026

CA11 240626

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240627

Modifier la résolution CA11 240369 afin de diminuer à 16 000 \$ la contribution à Poussons-Poussettes

Attendu que lors de sa séance du 10 juillet 2010, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA09 240369 approuvant une convention avec Poussons-Poussettes du quartier Centre-Sud de Montréal pour son projet de soutien aux familles monoparentales d'une durée d'un an et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 22 000 \$;

Attendu que l'arrondissement a versé un premier versement au montant de 19 800 \$;

Attendu que Poussons-Poussettes, en accord avec l'arrondissement, a modifié le projet en cours de réalisation, les dépenses admissibles totalisant la somme déjà versée;

Attendu que Poussons-Poussettes remboursera la somme de 3 800 \$:

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De modifier la résolution CA10 240369 afin de diminuer à 16 000 \$ la contribution à Poussons-Poussettes;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 CTA1102813009

CA11 240628

Accorder un contrat de 55 721,10 \$ à Willy Haeck et Fils inc. pour la fourniture des fleurs annuelles 2012 et autoriser une dépense maximale de 55 721,10 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-11-030 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser une dépense maximale de 55 721,10 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles 2012 (appel d'offres sur invitation VMI-11-030 - 3 - soumissionnaires);

D'accorder à cette fin le contrat à la firme Willy Haeck et Fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 55 721,10 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1113974001

CA11 240629

Approuver le renouvellement de l'entente avec l'Association du Quartier du Musée afin de prolonger l'exposition d'œuvres sculpturales dans le cadre du projet « Orign'Art » sur la rue Sherbrooke Ouest, du 1^{er} mai 2012 au 31 avril 2015

Attendu que lors de sa séance du 4 mars 2008, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA08 240148 autorisant la tenue de l'exposition « Orign'Art » sur la rue Sherbrooke Ouest du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2012 :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec l'Association du Quartier du Musée afin de prolonger l'exposition d'œuvres d'art public dans le cadre du projet « Orign'Art » sur la rue Sherbrooke Ouest du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 1114680001

CA11 240630

Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accepter une compensation de 20 000 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 1112840033

CA11 240631

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal pour 2011;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1112840034

CA11 240632

Autoriser une affectation de surplus de 325 000 \$, approuver la convention avec la Société de développement social de Ville-Marie et accorder une contribution de 200 000 \$ pour l'année 2012 et de 125 000 \$ pour l'année 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec la Société de développement social de Ville-Marie pour assurer une meilleure cohésion sociale et contribuer à réduire les diverses problématiques sociales dont la pauvreté et l'exclusion, dans le respect des champs de compétence des partenaires concernés;

D'accorder à cette fin une contribution de 200 000 \$ pour l'année 2012 et de 125 000 \$ pour l'année 2013;

D'affecter une somme de 325 000 \$ provenant des surplus libres pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 325 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1113105005

CA11 240633

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à Service plus des Trois Pignons et une contribution de 200 \$ à la Chambre de commerce gaie du Québec pour une contribution totale de 700 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à Service plus des Trois Pignons inc;
- 200 \$ à la Chambre de commerce gaie du Québec;

D'imputer cette dépense totale de 700 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1114206053

CA11 240634

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ au Club optimiste Saint-Jacques

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ au Club optimiste Saint-Jacques;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1114206052

CA11 240635

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 4 900 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 300 \$ au Marché public Frontenac;
- 500 \$ à Voies culturelles des faubourgs;
- 250 \$ à la Télévision communautaire Frontenac;(TFC)
- 600 \$ à l'Entraide Léo Théorêt;
- 250 \$ à la Résidence des sages;
- 200 \$ à la Mission communautaire de Montréal;
- 1 000 \$ à l'Association des résidents du quartier de la santé de Montréal;
- 300 \$ à Poussons Poussettes du Quartier Centre-Sud de Montréal;
- 1 000 \$ à la Fondation pour l'éducation des enfants et jeunes adultes défavorisés;
- 500 \$ au Comité social du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 4 900 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.09 CTA1114206054

CA11 240636

Approuver la convention, pour l'année 2012, avec le Service des loisirs Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Montréal pour le programme accueil, surveillance et exploitation et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 31 337,35 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention d'un an avec le Service des loisirs Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Montréal pour le programme accueil, surveillance et exploitation;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 31 337,35 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1114105002

CA11 240637

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240638

Approuver la convention, pour l'année 2012, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du Programme pas/sans ADO et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 23 968,12 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec la Maison des jeunes inc. afin de réaliser le volet Maison des jeunes du Programme pas/sans ADO, pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 23 968,12 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1114282007

CA11 240639

Approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. dans le cadre du Programme pas/sans ADO, accorder, à même le budget de fonctionnement une contribution de 68 020,51 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 68 020,51 \$ pour les années 2013 et 2014

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention avec l'Association Les Chemins du Soleil inc. afin de réaliser le volet Génération jeunesse du Programme pas/sans ADO pour une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2014;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 68 020,51 \$ pour l'année 2012;

De prévoir un montant de 68 020,51 \$ pour les années 2013 et 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1114282008

CA11 240640

Approuver une convention d'un an avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, à l'effet que l'arrondissement mette à sa disposition des locaux

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention d'un an renouvelable deux fois, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, à l'effet que l'arrondissement de Ville-Marie mette à sa disposition, pour un maximum de dix fois par année des salles pour la tenue de réunions, de formations ou de conférences et, une fois par année, un ensemble de locaux afin d'y tenir un exercice.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 1113857005

CA11 240641

Accorder un contrat de services professionnels de 31 525,76 \$ à SACL inc. dans le cadre du projet d'aménagement d'aires de jeu et d'éclairage au parc des Vétérans et autoriser une dépense maximale de 31 525,76 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-11-029 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser une dépense maximale de 31 525,76 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement des aires de jeu et d'éclairage au parc des Vétérans (appel d'offres sur invitation VMI-11-029 - 2 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat à SACL inc., plus bas soumissionnaire ayant le plus haut pointage, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 31 525,76 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.14 CTA1115354001

CA11 240642

Approuver la convention pour les années 2012, 2013 et 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour le volet patinage de vitesse, accorder une contribution de 3 224 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 3 224 \$ pour les années 2013 et 2014

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la réalisation du volet patinage de vitesse;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 224 \$ pour l'année 2012;

De prévoir un montant de 3 224 \$ pour les années 2013 et 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.15 CTA1114499007

CA11 240643

Approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec le Centre communautaire de Loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie pour divers programmes, accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 74 600 \$ pour l'année 2012 et prévoir un montant de 74 600 \$ pour les années 2013 et 2014

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver la convention, pour les années 2012, 2013 et 2014, avec le Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie pour les programmes : Encadrement d'activités physiques et de loisir, Club de vacances, Accueil, surveillance et exploitation, Entretien sanitaire;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 74 600 \$ pour l'année 2012;

De prévoir un montant de 74 600 \$ pour les années 2013 et 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.16 CTA1113857004

CA11 240644

Autoriser la continuité de partenariat pour la coordination des réservations des plateaux sportifs selon les conditions et modalités prévues à la convention avec la Commission sportive Montréal-Concordia Inc. et approuver la ratification du virement de crédits de 4 000 \$ pour l'année 2012

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser la continuité de partenariat pour la coordination des réservations des plateaux sportifs, selon les conditions et modalités prévues à la convention avec la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;

D'approuver la ratification du virement de crédits de 4 000 \$ pour l'année 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.17 CTA1112100004

CA11 240645

Approuver les conventions avec 3 organismes dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2011-2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 60 990 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'approuver les conventions avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario pour les appuyer dans la réalisation de leur projet soumis en vertu du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2011-2012;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 24 570 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal;
- 19 000 \$ au Regroupement des commerçants et propriétaire de la rue Ontario-Décor hivernal de la rue Ontario;
- 17 420 \$ au Regroupement des commerçants et propriétaire de la rue Ontario - Noël dans Sainte-Marie.

D'imputer cette dépense totale de 60 990 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.18 CTA1110519038

CA11 240646

Autoriser une affectation de surplus de 11 845,80 \$, accorder un contrat de 68 209,05 \$ à Gian Rocco Creation inc. pour la fourniture, l'installation et l'entreposage d'éclairage décoratif hivernal et autoriser une dépense maximale de 68 209,05 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-11-027 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser une dépense maximale de 68 209,05 \$, taxes incluses, pour l'installation et l'entreposage d'éclairage décoratif hivernal (appel d'offres sur invitation VMI-011-027 – 2 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat de 68 209,05 \$ taxes incluses à Gian Rocco Creation inc, plus bas soumissionnaire conforme;

D'affecter une somme de 11 845,80 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.19 CTA1114612004

CA11 240647

Accorder un contrat de 1 530 679,90 \$ aux Entreprises G-L pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2014 et autoriser une dépense maximale de 1 530 679,90 \$ (appel d'offres public VMP-11-022 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser une dépense maximale 1 530 679,90 \$, taxes incluses, pour l'entretien du Quartier des spectacles pour une période de 3 ans, du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2014 (appel d'offres public VMP-11-022 - 4 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat de 1 530 679,90 \$, taxes incluses, à Entreprises G-L, plus bas soumissionnaire conforme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.20 CTA1114379018

CA11 240648

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.25.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240649

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution à l'Association sportive et communautaire du Centre Sud pour un montant total de 3 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Centre Sud;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.21 CTA1114206056

CA11 240650

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution à divers organismes pour un montant total de 13 350 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, à la demande du maire Gérald Tremblay, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes ;

- 1 000 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 2 500 \$ au Refuge des Jeunes de Montréal;
- 1 500 \$ au Club optimiste St-Jacques de Montréal;
- 3 000 \$ à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes;
- 600 \$ à la Fondation du cégep du Vieux Montréal;
- 1 000 \$ à la Chambre de commerce gaie du Québec;
- 1 000 \$ au centre récréatif Poupart;
- 750 \$ à Poussons-Poussettes du quartier Centre-Sud de Montréal;
- 1 500 \$ à Information alimentaire populaire du Centre-Sud;
- 500 \$ à Télévision communautaire Frontenac;

D'imputer cette dépense totale de 13 350 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.22 CTA1114206055

CA11 240651

Modifier la résolution CA11 240496 afin d'augmenter à 86 159,96 \$ le contrat accordé aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour couvrir les frais liés à la disposition additionnelle de sols contaminés

Attendu la résolution CA11 240496 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 12 septembre 2011 accordant un contrat aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour des travaux d'aménagement de jeux de pétanques au parc Raymond-Blain au montant de 77 558,32 \$;

Attendu l'augmentation du contrat accordé aux Entreprises Daniel Robert Inc. de 8 601,64 \$, taxes incluses, afin de couvrir les frais liés à la disposition additionnelle de sols contaminés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De modifier la résolution CA11 240496 afin d'augmenter à 86 159,96 \$ le contrat accordé aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour couvrir les frais liés à la disposition additionnelle de sols contaminés;

De financer l'augmentation du contrat à même les frais incidents prévus au dossier de façon à ne pas dépasser le montant de la dépense autorisée initialement;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.23 CTA1114695006

CA11 240652

Autoriser une affectation de surplus du Fonds Action Ville-Marie de 62 484,83 \$, accorder un contrat de 65 353,08 \$ à l'entreprise Permafib inc. pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes de patinoire en fibres de verre au parc des Vétérans et autoriser une dépense maximale de 65 353,08 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-11-017 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser une dépense maximale de 65 353,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes de patinoire en fibres de verre au parc des Vétérans, incluant l'enlèvement et la disposition hors site des bandes de patinoire actuelles (appel d'offres sur invitation VMI-11-017 – 2 soumissionnaires)

D'accorder à cette fin un contrat à Permafib inc., plus bas soumissionnaire, au prix total de 65 353,08 \$ taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'affecter une somme de 62 484,83 \$ provenant des surplus du Fonds Action Ville-Marie pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.24 CTA1114695009

CA11 240653

Autoriser une dépense de 86 500 \$ dans le cadre du Plan de propreté pour l'achat d'un balai aspirateur à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Attendu la résolution CA11 26 0348 adoptée par le conseil d'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie à sa séance du 7 novembre 2011 autorisant la vente du balai de rue numéro 539-07321 à l'arrondissement de Ville-Marie pour la somme de 86 500 \$;

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser une dépense de 86 500 \$ dans le cadre du Plan de propreté pour l'achat d'un balai aspirateur à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.25 CTA1114379017

CA11 240654

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240655

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1114206051

CA11 240656

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 1114206050

CA11 240657

Appuyer la présentation d'un projet d'infrastructure et d'aménagement s'inscrivant dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), visant l'implantation de trois aires d'exerciseurs, une par grand secteur, et accepter de financer la part des coûts admissibles non couverts par le programme au montant de 85 000 \$

Attendu que lors de la séance du 21 décembre 2010, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA10 240636 appuyant la présentation de deux projets d'infrastructures et d'aménagement urbain au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'inscrivant dans la démarche MADA;

Attendu qu'un des projets, celui des trois aires d'exerciseurs adaptés aux aînés, n'ayant pas été retenu dans la phase 1, doit faire l'objet d'un nouveau dépôt pour être admissible à la phase 2 du programme :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'appuyer la présentation d'un projet d'infrastructures et d'aménagements urbains au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) s'inscrivant dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), visant à implanter trois aires d'exerciseurs adaptés aux aînés;

D'accepter de financer la part des coûts admissibles non couverte par le programme, d'un montant maximum de 85 000 \$ et de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

De désigner M^e Domenico Zambito, secrétaire de l'arrondissement, comme personne autorisée à signer tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.03 1114499008

CA11 240658

Modifier la résolution CA11 240342 afin d'augmenter l'affectation des surplus Santé sécurité du travail de 35 662,48 \$ à 68 128,23 \$ et d'augmenter les dépenses de 26 717,00 \$ pour l'entente cadre avec le Groupe ID et de 5 748,75 \$ pour les dépenses incidentes

Attendu la résolution CA11 240342 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 15 juin 2011 autorisant une affectation dans les surplus Santé sécurité du travail de 35 662,48 \$ et une dépense maximale de 35 662,48 \$ pour des services professionnels en soutien à l'implantation de la deuxième phase du programme de cadenassage :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA11 240342 afin d'augmenter l'affectation des surplus Santé Sécurité du Travail (SST) de 35 662,48 \$ à 68 128,23 \$ et d'augmenter les dépenses de 26 717,00 \$ pour l'entente cadre avec le Groupe ID et de 5 748,75 \$ pour les dépenses incidentes.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.04 CTA1110141007

CA11 240659

Autoriser une affectation de surplus de 91 000 \$ pour la publication d'un 4^e bulletin d'arrondissement ainsi que pour le déploiement des outils de promotion de la campagne du temps des Fêtes

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'affecter la somme de 91 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour la publication d'un 4^e bulletin d'arrondissement ainsi que pour le déploiement des outils de promotion de la campagne du temps des Fêtes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.05 CTA1111701005

CA11 240660

Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$, approuver la convention avec Fondation l'Actuel et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec Fondation l'Actuel;

D'accorder à cette fin une contribution de 10 000 \$;

D'affecter une somme de 10 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.06 CTA1114206057

CA11 240661

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

40.01 1110519034

CA11 240662

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

40.02 1110519035

CA11 240663

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

40.03 1110519036

CA11 240664

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

40.04 1110519037

CA11 240665

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.05 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240666

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme, afin de modifier diverses dispositions concernant l'abattage, la plantation, la protection et l'entretien des arbres ainsi qu'un plan de l'annexe A pour modifier les usages prescrits dans les zones 0693 et 0706 - Adoption

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le règlement CA-24-282.94 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de modifier diverses dispositions concernant l'abattage, la plantation, la protection et l'entretien des arbres ainsi qu'un plan de l'annexe A pour modifier les usages prescrits dans les zones 0693 et 0706.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05
CA-24-282.94
1114400051

CA11 240667

Accorder des dérogations mineures relativement à la hauteur en mètres maximale ainsi qu'au pourcentage de plans de façade à l'alignement de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment existant au 2175, boulevard De Maisonneuve Est

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, pour le bâtiment portant le numéro 2175, boulevard De Maisonneuve Est, des dérogations mineures permettant une hauteur maximale de 20,24 m au lieu de 16 m pour l'agrandissement du bâtiment ainsi qu'un pourcentage de plans de façade à l'alignement de construction inférieur au minimum de 60 % pour la façade faisant face au boulevard De Maisonneuve, et ce, en dérogation aux articles 8 et 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1114400079

CA11 240668

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel d'un étage ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur maximale de trois étages et 10,69 m au 2385, rue Wurtele, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 septembre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 28 septembre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 2385, rue Wurtele, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser la démolition du bâtiment résidentiel d'un étage existant et la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur maximale de trois étages et 10,69 m;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282, en ajoutant le critère suivant:
- Assurer un traitement soigné des murs mitoyens en préconisant l'utilisation d'une maçonnerie de briques d'argile, afin d'améliorer l'apparence des murs mitoyens surplombant les bâtiments adjacents;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.07
pp 213
1114400054

CA11 240669

Adopter une résolution autorisant l'occupation par un centre de santé du bâtiment situé au 1019, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 octobre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper le bâtiment situé au 1019, rue Saint-Denis, et ce, en dérogation aux articles 174, 264 et 387 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés, au contingentement des usages et à l'aménagement d'un café-terrasse;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assujettir l'usage restaurant aux exigences prévues à la classe d'occupation A.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.08
pp 214
1114400045

CA11 240670

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial de trois étages avec construction hors toit abritant une partie de commerce au 1172, rue Bishop, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 octobre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1172, rue Bishop, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 22, 43 et 51 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial de trois étages avec construction hors toit abritant une partie de commerce, et ce, en dérogation à la hauteur maximale et au recul arrière minimal d'une construction hors toit ainsi qu'à la densité et au taux d'implantation prescrits;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09
pp 217
1114400064

CA11 240671

Adopter une résolution autorisant l'occupation résidentielle de l'ensemble des niveaux supérieurs au rez-de-chaussée et l'ajout de deux étages au bâtiment situé au 366, rue Mayor, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 11 octobre et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, pour le bâtiment situé au 366, rue Mayor, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 9, 22, 134, 617, 620 et 627 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'occupation à des fins résidentielles de l'ensemble des niveaux supérieurs au rez-de-chaussée, l'ajout de deux étages et d'une construction hors toit ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement intérieur de 11 unités de stationnement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assurer, pour les étages ajoutés, un recul minimal d'au moins 1,5 m sur la façade avant, et ce, sur 100 % de la largeur du plan de façade;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10
pp 216
1114400046

CA11 240672

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.15.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240673

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté sur le lot 1 340 594 du côté ouest de l'avenue Union, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 octobre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 26 octobre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 1 340 594 situé du côté ouest de l'avenue Union entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 34, 43, 55 et 59, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment, sis au 1155, rue University et prévoir dans l'agrandissement une occupation commerciale au rez-de-chaussée ainsi qu'une occupation résidentielle aux étages conformément aux plans numérotés ASK-003, ASK-004, ASK-104A, ASK-105,

ASK-106, ASK-113, ASK-114, ASK-130, ASK-133 et A-201A à A-204A, réalisé par Karl Fischer, architecte et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- a) respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) respecter un coefficient d'occupation du sol (COS) maximum de 12;
- b) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - le traitement architectural de la surhauteur doit favoriser une meilleure intégration architecturale des balcons en saillie;
 - la couleur et la texture de l'enveloppe du basilaire doivent être compatibles avec celles des édifices significatifs voisins;
 - les constructions hors toit doivent être traitées de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
- c) déposer une étude d'impacts éoliens incluant, le cas échéant, des mesures de mitigation;
- d) déposer à la Direction de l'évaluation foncière une demande de groupement des lots 1 340 593 et 1 340 594.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Dissidence : Pierre Mainville
François Robillard

40.11
pp 218
1114400047

CA11 240674

Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments situés au 692, 700 et 704, rue Saint-Jacques et la construction d'un complexe multifonctionnel sur l'ensemble de l'ilôt délimité par les rues University, Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame/Place University St-Jacques, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 octobre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 26 octobre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour quadrilatère délimité par les rues University, Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 10, 55, 59 et 61 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) de démolir les bâtiments situés aux 692, 700 et 704, rue Saint-Jacques;
- c) d'ériger par phases un complexe immobilier multifonctionnel conformément aux plans numérotés 1 à 15, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 6 octobre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter l'implantation et la volumétrie montrées aux plans mentionnés précédemment pour le basilaire;
- b) respecter des retraits d'alignement sur rue pour les volumes situés au-dessus du basilaire équivalant ou supérieur à ceux montrés aux plans mentionnés précédemment;
- c) respecter substantiellement l'implantation et la hauteur montrées aux plans mentionnés précédemment pour les volumes situés au-dessus du basilaire;
- d) intégrer au projet certains éléments architecturaux des édifices existants sur le site au moment de l'autorisation;
- e) privilégier des matériaux de revêtement de maçonnerie pour le basilaire, particulièrement pour les façades des rues Notre-Dame et Gauvin;
- f) localiser les balcons en retrait des principaux plans de façade sur rue;
- g) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) la couleur et la texture de l'enveloppe du basilaire doivent être compatibles avec celles des édifices significatifs voisins
 - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - iv) les toitures de l'édifice doivent, autant que possible, être végétalisées;

De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie irrévocable de 1 500 000 \$; celle-ci prendra fin le 61^e jour suivant la réception par cette direction d'un avis d'expiration concernant la première phase de construction du complexe immobilier identifié aux plans mentionnés précédemment;

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Dissidence : Pierre Mainville
François Robillard

CA11 240675

Adopter une résolution autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 11 octobre 2011 et l'a soumis à une consultation publique le 26 octobre 2011 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le quadrilatère délimité par l'avenue des Canadiens et les rues Peel, Saint-Antoine et de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 38, 39, 39.1, 42, 43, 50, 55 et 61 du Règlement autorisant la construction, la modification et l'occupation à des fins d'équipements de sport et de loisir, de transport, de commerces et de bureaux des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine, de la Montagne, De La Gauchetière et Peel (9381, modifié);
- b) d'ériger et d'occuper une tour conformément aux plans numérotés 2 à 18, réalisés par IBI DAA CHBA et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 6 octobre 2011;
- c) d'occuper ladite tour avec les usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en plus des usages indiqués aux plans mentionnés précédemment;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter un coefficient d'occupation du sol (COS) d'au plus 9,65 pour le quadrilatère visé par la présente autorisation;
- b) fragmenter le volume principal de la tour en respectant une différence de hauteur d'au moins 20 m entre le volume sud et le volume nord, tel que montré sur les plans mentionnés précédemment;
- c) moduler la tour avec une implantation et une volumétrie substantiellement conformes à celles montrées aux plans mentionnés précédemment;
- d) localiser les balcons en retrait des principaux plans de façade et leur dédier un linéaire de façade substantiellement conforme à celui montré aux plans mentionnés précédemment;
- e) soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) la façade du stationnement étagé doit comporter des ouvertures et un traitement différencié afin de minimiser l'effet de masse et de mur aveugle caractéristique du Centre Bell adjacent;
 - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - iv) la conception de l'édifice doit, autant que possible, respecter des paramètres LEED;
- f) déposer une étude d'impacts éoliens incluant, le cas échéant, des mesures de mitigation;

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à la majorité

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Dissidence : Pierre Mainville
François Robillard

40.13
pp 219
1114400021

CA11 240676

Modifier les limites géographiques du secteur de stationnement sur rue réservé aux résidents, SRRR # 38, nommé Quartier Chinois

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

De modifier les limites géographiques du secteur existant de stationnement réservé sur rue aux résidents, SRRR # 38 nommé Quartier Chinois, lequel sera dorénavant compris entre la côte du Beaver Hall à l'Ouest, du boulevard Saint-Laurent (exclu) à l'Est, la rue Saint-Antoine au Sud et la rue Sainte-Catherine (exclue) au Nord.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.14 1115353001

CA11 240677

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 9^e partie B) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Jocelyn Ann Campbell

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programme d'événements sur le domaine public (saison 2011, 9^e partie B) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 296 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 262 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons

alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance V-1, o. 13 permettant la circulation de véhicules hippomobiles à l'occasion de l'événement «Les Fêtes du Vieux-Montréal» selon le parcours et l'horaire de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1110679021

CA11 240678

Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2012 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2012.

40.16 1114766004

CA11 240679

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012-2014, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

40.17
CA-24-167
1114371004

CA11 240680

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs

du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de se conformer à la réalité administrative.

40.18
CA-24-164
1110141025

CA11 240681

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public afin d'en simplifier la gestion - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1), afin de simplifier l'application du règlement.

40.19
CA-24-166
1112840035

CA11 240682

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation et le Règlement sur la démolition d'immeubles pour éliminer la référence à un numéro de règlement périmé - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107) afin de remplacer la référence au Règlement sur les tarifs.

40.20
CA-24-163
1114400081

CA11 240683

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, visant un changement à la carte de l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle, le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des Sœurs de la Providence situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant un changement à la carte de l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle, le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout, pour la Maison des Sœurs de la Providence, situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est.

40.21 1114400084

CA11 240684

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21.1 à 40.28.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240685

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, visant un changement à la carte de l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle, le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des Soeurs de la Providence situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est – 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant un changement à la carte de l'affectation au sol « lieu de culte » pour « habitation », à la carte du Patrimoine bâti de « grande propriété à caractère institutionnel » pour « secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural, hors secteur de valeur exceptionnelle, le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des

Sœurs de la Providence, situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21.1 1114400084

CA11 240686

Accorder, pour le bâtiment situé au 1450, rue Parthenais, une dérogation mineure autorisant un alignement de construction en recul de 5,20 mètres (projet Le Courant)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1450, rue Parthenais, une dérogation mineure autorisant un alignement de construction en recul de 5,20 mètres pour le bâtiment de 5 étages avec demi sous-sol et mezzanine prévu, et ce, en dérogation à l'article 75 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) (projet Le Courant).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1114400083

CA11 240687

Adopter une résolution autorisant, pour le lot 1 424 705, l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment culturel à des fins résidentielles pour l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 1 424 705, dans le cadran sud-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Fullum, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper à des fins résidentielles et de transformer en conséquence l'ancien presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul, malgré les articles 58, 81, 85, 134, 370 et 600 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), conformément aux plans des pages 4 à 15 du document de présentation pour le projet particulier, le tout

préparé par Archipel architecture et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 24 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) une demande de permis pour la réalisation du projet visé par la présente autorisation doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures à mettre en œuvre pour conserver et restaurer les composantes d'origine de l'enveloppe extérieure du presbytère assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation dans les règles de l'art;
- b) de soumettre dès la première demande de permis un plan d'ensemble d'aménagement paysager assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation;
- c) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- d) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
 - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - iv) toutes les façades visibles de la voie publique doivent être traitées avec le même soin que les façades principales notamment quant aux choix des matériaux et aux ouvertures;
 - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.
 - vi) l'aménagement paysager des espaces libres et des aires de détente extérieures doit privilégier les éléments végétaux.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.23
pp 224
1114400073

CA11 240688

Adopter une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque Est et de la rue Wolfe, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe en dérogation aux articles 9, 43, 44, 61, 68, 89, 182, 369 (paragraphe 1 et 2), 618, 621.2 et 629 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans datés du 3 novembre 2010, réalisés par Rayside Architecte et joints à la présente résolution;
- Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.24
pp 223
1104400066

CA11 240689

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté sur le lot 4 660 133 à l'intersection des rues Wellington et Duke en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour le lot 4 660 133, dans le cadran sud est de l'intersection des rues Duke et Wellington, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire et d'occuper, et ce, en dérogation à la résolution CA08 240226 et aux articles 10, 21 et 34 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), un bâtiment résidentiel et commercial au rez-de-chaussée projeté conformément au plans perspective et aux plans numérotés A-051, A101 à A103, A108, A116, A201 à A204, A301 et A302, le tout préparé par SID LEE architecture et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;

- iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
- iv) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.25
pp 222
1114400009

CA11 240690

Accorder des dérogations mineures relativement à l'alignement de construction, au niveau du rez-de-chaussée, à la projection de certains balcons et à l'accès véhiculaire aux aires de stationnement d'un édifice résidentiel projeté en bordure des rues Saint-André et de la Commune sur les lots 4 640 335 et 4 640 336 (Solano bâtiment G1 - phase 5)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'accorder, pour un bâtiment résidentiel projeté en bordure des rues Saint-André et de la Commune sur les lots 4 640 335 et 4 640 336, des dérogations mineures relativement, à l'alignement de 0,03 mètre plutôt que 1 mètre en bordure de la rue de la Commune et 1 m plutôt que 0 et 3 mètres en bordure de la rue Saint-André, au pourcentage de superficie d'une façade construit à l'alignement de construction de 28,3 % et 51,5 % au lieu d'un minimum de 60 %, au niveau du rez-de-chaussée de 0 mètre plutôt que 1 mètre en bordure de la rue de la Commune, à la projection de certains balcons en saillies de 1,77 mètre plutôt que 1 mètre et moins, et ce, malgré les dispositions des articles 6, 7, 12, 17 et 18 du Règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100) et en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.26 1114400080

CA11 240691

Adopter une résolution autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment conventuel à des fins commerciale et résidentielle, sur le lot 1 424 427 situé sur la rue Fullum, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 1 424 427 (Maison des Sœurs de la Providence), situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard de Maisonneuve Est, l'autorisation d'occuper à des fins résidentielles et commerciales et de transformer l'ancien couvent et ses dépendances, et ce, en dérogation aux articles 94, 134, 182, 609 et 610 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), conformément aux plans des pages 9 à 40 du document de présentation pour le projet particulier, le tout préparé par Éric Leblanc architecte et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 19 septembre 2011;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) de soumettre dès la première demande de permis un plan d'ensemble d'aménagement paysager assorti d'une garantie financière basée sur une estimation effectuée par un professionnel afin d'en assurer la réalisation;
- c) de respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une hauteur maximale et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- d) les usages projetés dans le bâtiment devront respecter la répartition des usages indiqués aux plans cités au point 1;
- e) de soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - ii) la couleur et la texture du revêtement de la façade doivent être compatibles avec celle des édifices significatifs du secteur;
 - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - iv) toutes les façades visibles de la voie publique doivent être traitées avec le même soin que les façades principales notamment quant aux choix des matériaux et aux ouvertures;
 - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
 - vi) l'aménagement paysager des espaces libres et des aires de détente extérieures doit privilégier les éléments végétaux;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240692

Autoriser un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment situé au 1206, 1208 et 1210, rue du Fort, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Deschamps

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), et ce, conformément à l'article 136 de ce règlement, un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment portant le numéro 1206-1208-1210, rue du Fort, à la condition suivante :

- rénovation de la façade.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.28 1114400076

CA11 240693

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté afin de permettre, par ordonnance, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa de l'article 45 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de permettre, par ordonnance, pour une durée déterminée et dans le cadre d'un événement particulier, de déroger au premier alinéa de l'article 45.

40.29
CA-24-165
1110856015

CA11 240694

Adopter un règlement portant sur l'occupation du domaine public sur la Plaine des jeux de la section Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau en vue de permettre la tenue du « Village des neiges » - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de l'adoption d'un règlement portant sur l'occupation du domaine public sur la Plaine des jeux de la section Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau en vue de permettre la tenue du « Village des neiges » du 6 janvier 2012 au 31 mars 2012.

40.30 1110519039

CA11 240695

Autoriser tenue de l'événement du « Village des neiges » sur la Plaine des jeux de l'Île Sainte-Hélène et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'activité de nature commerciale « Village des neiges » sur la « Plaine des jeux » de l'Île Sainte-Hélène du 6 janvier 2012 au 31 mars 2012;

D'édicter en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8) l'ordonnance P-1, o. 263 permettant de vendre des articles promotionnelles, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur la « Plaine des jeux » de l'Île Sainte-Hélène, et ce, valable tous les jours du 6 janvier 2012 au 31 mars 2012, entre 9 h et 3 h;

D'édicter en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-3, articles 3 et 20) l'ordonnance P-3, o. 11 permettant l'ouverture de la section Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau en tout temps du 6 janvier 2012 au 31 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.31 1110519033

CA11 240696

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA11 240697

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les appels téléphoniques des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés et ratifier l'entente de service à cet effet

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accepter l'offre de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les appels téléphoniques des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie les soirs, fins de semaine et jours fériés/chômés;

De ratifier l'entente de service à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

70.01 1114206049

CA11 240698

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2012

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2012 :

Date	Heure	Lieu	Adresse	District
Mardi 10 janvier	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 7 février	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 6 mars	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 3 avril	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 8 mai	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte- des-Neiges	Peter-McGill

Mardi 12 juin	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Juillet	Congé			
Mardi 14 août	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mercredi 5 septembre	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est	Sainte-Marie
Mardi 2 octobre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 6 novembre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques
Mardi 4 décembre	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée	Saint-Jacques

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

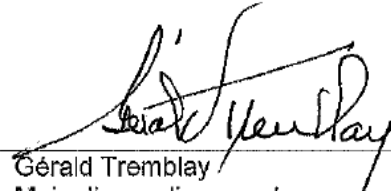
70.02 1110858028

Levée de la séance

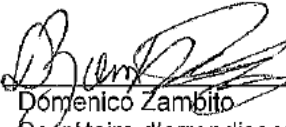
Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 décembre 2011 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 51.

70.03


Gérald Tremblay
Maire d'arrondissement

date


Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

2011/12/16
date

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA11 240703
lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2011*